



AGO 2021

# Rapport financier sur l'année 2020

Paris,  
Le 11 mai 2021



Union des Professionnels  
de la Dépollution des Sites.

Réalisé à fin 2020 vs budget prévi 2020 et réalisé à fin 2019		Réalisé au 31/12/2020	Budget prévisionnel 2020	Réalisé au 31/12/2019
<b>Recettes</b>	Cotisations	272 547,50 €	260 000 €	249 903,91 €
	Produits de gestion courante	- €	- €	- 0,41 €
	<b>Total</b>	<b>272 547,50 €</b>	<b>260 000 €</b>	<b>249 903,50 €</b>
<b>Dépenses</b>	Salaires et charges	111 588,87 €	130 000 €	138 303,64 €
	Accompagnement cabinet Conseil	- €	21 000 €	66 960,00 €
	Pollutec	- €	35 000 €	- €
	Cotisations à tiers (Fnade, AFITE, PEXE, AFNOR, LIFTI)	20 682,00 €	21 800 €	25 093,00 €
	Loyers yc ménage et assurances/ location de salles	11 959,35 €	18 000 €	17 220,57 €
	Frais de mission / receptions	1 582,69 €	14 000 €	13 965,08 €
	Etude ITGA suivi des expositions: EVALEXPO - base de données	8 385,00 €	10 000 €	9 273,00 €
	Frais avocats : révision statuts et relecture guide BP MOA/MOE/TVX	- €	5 000 €	7 180,00 €
	Communication : MàJ docs comm, MenP mag, insc cptes JO...	180,00 €	6 000 €	6 484,20 €
	Comptable (bilan + gestion paye) + commissaire aux comptes	5 923,00 €	6 200 €	6 175,60 €
	Frais divers (fournitures, téléphone, affranch, gestion informatique, frais bancaires, abonnements, publication offre emploi)	3 883,04 €	6 000 €	5 578,72 €
	Divers et imprévus	466,00 €	- €	1 512,06 €
	Participation à la formation professionnelle	482,44 €	550 €	529,24 €
	Frais d'inscription à colloques (Intersol, ...)		250 €	44 €
	Charge diverses gestion courante	0,02 €	- €	0,53 €
	<b>Total</b>	<b>165 132,41 €</b>	<b>273 800 €</b>	<b>298 319,64 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>107 415,09 €</b>	<b>- 13 800,00 €</b>	<b>- 48 416,14 €</b>
<b>Inérêts bancaires</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- 0,08 €</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>625,43 €</b>	<b>1 150,00 €</b>	<b>1 146,82 €</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>108 040,52 €</b>	<b>- 12 650,00 €</b>	<b>- 47 269,40 €</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (sur les intérêts du CSL)</b>		<b>46,00 €</b>	<b>130,00 €</b>	<b>126,00 €</b>
<b>Excédent ou Déficit</b>		<b>107 994,52 €</b>	<b>- 12 780,00 €</b>	<b>- 47 395,40 €</b>

## Réalisé en 2020 par rapport au budget prévisionnel 2020

### Résultat

- ✓ Excédent de 107 994 € contre un déficit prévisionnel de 12 780 €.

### Recettes : supérieures aux prévisions

- ✓ Cotisations supérieures de 5% aux prévisions car arrivée de GEOTEC, IDRA ENVIRONNEMENT et SETEC HYDRATEC et CA SSP 2019 en hausse (+9 % par rapport au CA 2018)

### Dépenses : inférieures aux prévisions (-109 k€, soit -40%) du fait de la pandémie :

- ✓ Salaires et charges inférieurs de 18 k€ aux prévisions (arrivée F.Leclerc en octobre 2020, pas d'embauche d'assistante) ;
- ✓ Accompagnement par cabinet conseil en affaires publiques (21 k€) non réalisé donc pas de frais d'avocats (5 k€) pour la rédaction d'amendements ;
- ✓ Décalage de POLLUTEC (35 k€) en 2021 à cause de la pandémie donc pas de mise à jour des documents de communication (6k€ d'économie) ;
- ✓ Des économies sur les frais de réception et de mission (12 k€) ainsi que sur les locations de salles (6 k€) du fait de la tenue des réunions à distance à cause de la pandémie.
- ✓ Les autres postes tous inférieurs aux prévisions sauf les frais divers et imprévus (prolongation de la publication de l'offre d'emploi + enregistrement de la marque EVALEXPO).

## Réalisé à fin 2020 par rapport au réalisé à fin 2019

### Résultat

- ✓ Excédent de 107 994 € en 2020 contre un déficit de 47 395 € en 2019.

### Recettes :

- ✓ Augmentation des recettes (+ 23 k€, soit +9 % en 2020), liée à l'arrivée de 3 adhérents (GEOTEC, IDRA ENVIRONNEMENT, SETEC HYDRATEC) et à une progression des CA (+9% en 2019) entraînant une augmentation des cotisations.

**Dépenses** : Diminution de tous les postes de dépenses (- 133 k€, soit -45 %) essentiellement liée à la pandémie qui a retardé, voire annulé, la majorité des actions initialement prévues. Les principales diminutions sont liées :

- ✓ À l'absence d'accompagnement par un cabinet conseil pour améliorer la promotion des métiers SSP et donc d'honoraires d'avocats pour rédiger des projets d'amendements (-74 k€) ;
- ✓ À la diminution des frais de personnel puisque Christel de La Hougue a été seule jusqu'à l'arrivée de Franck Leclerc en octobre 2020 et qu'aucune assistante n'a été embauchée (-27 k€)
- ✓ À la diminution des frais de locations de salles, de missions et réceptions, puisque les réunions UPDS de 2020 se sont tenues à distance à cause de la pandémie (- 17 k€) ;
- ✓ À l'absence de frais de communication du fait du décalage de POLLUTEC et de la mise en page du magazine en interne (-6 k€) ;
- ✓ À l'arrêt de la participation de l'UPDS au réseau NICOLE (-4 k€).

## Réserves statutaires à fin 2020

RESERVES STATUTAIRES A FIN 2019	210 473,51 €
EXCEDENT 2020	107 994,52 €
RESERVES STATUTAIRES A FIN 2020	318 468,03 €



upds  
Union des professionnels  
de la dépollution des sites



# Rapport de gestion pour l'année 2020

11 mai 2021

## SOMMAIRE

1. Activité de l'UPDS en 2020 .....	3
2. Présentation des comptes 2020 .....	5
2.1. Résultat .....	5
2.2. Recettes.....	5
2.3. Dépenses.....	5
3. Bilan de l'UPDS 2020 .....	6
4. Affectation du résultat.....	6
5. Rapport du Commissaire aux comptes .....	6
6. Perspectives sur 2021.....	6

Annexe - Tableau comparatif Bilan 2020/Bilan 2019

## 1. Activité de l'UPDS en 2020

L'année 2020 a été globalement très marquée par la pandémie de Covid-19, qui a ralenti, suspendu, reporté, voire annulé, la réalisation de nombreuses actions, notamment en termes de communication.

La pandémie a affecté les adhérents de l'UPDS de manière très inégale :

- 56 % d'entre eux ont vu leur chiffre d'affaires 2020 chuter de 15 % en moyenne ;
- cette diminution a été globalement compensée par les 32% d'augmentation moyenne du chiffre d'affaire de 35 % des adhérents ;
- 8% ont réussi à maintenir leur chiffre d'affaire de 2020 au niveau de 2019.

En 2020, 3 nouveaux adhérents ont intégré le Syndicat, au sein du collège ingénierie : GEOTEC, IDRA Environnement et SETEC HYDRATEC.

En Juin 2020, l'UPDS a élu un nouveau Bureau pour un mandat de 3 ans. Cinq nouveaux membres ont été intégrés et Franck Bouché, Directeur Général de VALGO, a conservé son mandat de Président. En octobre 2020, Franck LECLERC est arrivé à l'UPDS en tant que chargé de mission aux côtés de la déléguée générale, pour prendre en charge notamment les aspects communication.

Malgré les fortes perturbations liées à la pandémie de Covid-19 et au manque de moyens humains du Syndicat, l'année 2020 a été très active dans le domaine des sites et sols pollués (SSP) et apparaît un peu comme une année charnière en termes de réglementation et de prise de conscience dans ce domaine.

L'énergie consacrée en 2019 au travail de promotion des métiers des sites et sols pollués (SSP) a commencé à porter ses fruits. Notamment, plusieurs recommandations issues du sous-groupe de travail sur la simplification des procédures et les financements innovants que l'UPDS a co-piloté au sein du GT reconversion des friches initié par Mme la Ministre Emmanuelle Wargon, ont été reprises au niveau législatif, notamment dans la loi ASAP, publiée en décembre 2020.

En effet, dans un objectif de simplification de la cessation d'activité des ICPE et de soutien aux DREAL dans l'instruction de ces dossiers, la loi ASAP a, dans son article 57, rendu obligatoire le recours à un prestataire certifié SSP, ou équivalent, pour élaborer des attestations de mises en sécurité de certaines ICPE soumises à déclaration et des ICPE soumises à autorisation et à enregistrement. Pour la remise en état de ces deux dernières catégories, un prestataire certifié SSP doit également attester de l'adéquation des mesures de gestion proposées ainsi que de la conformité des mesures de gestion mises en œuvre. Cette évolution législative constitue une avancée majeure pour les sociétés certifiées pour laquelle l'UPDS a œuvré.

L'UPDS a également été sollicitée à plusieurs reprises par les députés et sénateurs pour donner son avis sur différents sujets :

- Commission d'Enquête du Sénat sur l'évaluation de l'intervention des services de l'Etat dans la gestion des conséquences environnementales, sanitaires et économiques de l'incendie de l'usine Lubrizol : envoi d'un avis écrit de l'UPDS (24 propositions classées en 5 thématiques) ;
- Commission d'Enquête du Sénat sur les problèmes sanitaires et écologiques liés aux pollutions des sols [...] et sur les politiques publiques et industrielles de réhabilitation de ces sols : réponse écrite aux 30 questions posées par la Commission ; audition de l'UPDS par cette commission d'enquête puis rédaction d'une note sur l'opportunité de créer une loi sur les sols à la demande des sénateurs ;
- Mission d'information de l'Assemblée Nationale sur la revalorisation des friches industrielles, commerciales et administratives : audition de l'UPDS.

Ces différentes commissions ont publié en 2020 les rapports de leurs travaux incluant des recommandations sur la gestion des SSP et la reconversion des friches, portées notamment par l'UPDS.

En lien avec la pandémie de Covid-19, l'UPDS a également été très active auprès de ses adhérents pour leur fournir une veille réglementaire et a rédigé plusieurs lettres ouvertes destinées aux maîtres d'ouvrage afin que ces derniers n'ajournent pas leurs études et travaux sur les sites pollués.

Par ailleurs, face à la très riche actualité en lien avec la loi AGECE publiée en février 2020, et notamment la valorisation et la sortie de statut de déchets des terres excavées, l'UPDS a transmis à l'administration son avis sur différents projets de textes réglementaires et de guides.

Enfin, malgré la pandémie, de nombreux guides méthodologiques à la rédaction desquels l'UPDS a participé ont été publiés et les groupes de travail ont continué à se réunir en visio pour avancer sur les différents sujets.

Malgré le décalage de POLLUTEC et les difficultés liées à l'organisation d'évènements en période COVID, l'UPDS a poursuivi ses actions de communication sur sa page LinkedIn, qui a atteint 2000 abonnés en décembre 2020, a publié un numéro d'UPDS Mag sur la reconversion des friches industrielles en novembre 2020, et a été interviewée à 4 reprises par la presse.

Par ailleurs, sur le plan technique, l'UPDS a continué à contribuer à l'élaboration de la règle de l'art dans le domaine des SSP en participant à divers groupes de travail :

- échantillonnage des sols contenant des composés organiques volatils ;
- découverte fortuite de pollution (publication du guide en 2020) ;
- valorisation des terres excavées et sédiments ;
- protocole d'arrêt des traitements in situ et sur site.

Dans le cadre de la commission hygiène et sécurité de l'UPDS, l'année 2020 a été productive.

- La collecte des données accidentologie, spécifiques au métier des SSP s'est poursuivie de façon semestrielle ;
- Les réflexions concernant la création d'une formation H&S dédiée aux interventions sur les sites et sols pollués ont abouti et la formation devrait voir le jour d'ici fin 2021 ;
- Un logiciel, nommé EVALEXPO® a été élaboré puis mis à la disposition des adhérents afin qu'ils puissent estimer l'exposition de leur personnel sur leurs chantiers et prévoir les EPI en conséquence. Ce travail doit se poursuivre par une phase de collecte des données d'exposition afin de disposer d'une base de données collaborative, à partir de laquelle des analyses statistiques pourront être menées.

## 2. Présentation des comptes 2020

### 2.1. Résultat

En 2020, l'UPDS enregistre 107 994 € d'excédent net contre un déficit de 47 395 euros en 2019.

### 2.2. Recettes

En 2020, les cotisations perçues par l'UPDS ont augmenté (+9%) du fait de l'arrivée de trois nouveaux adhérents (GEOTEC, IDRA Environnement et SETEC HYDRATEC), mais également de la progression du chiffre d'affaires du secteur des sites et sols pollués en 2019 (+9% par rapport à 2018).

### 2.3. Dépenses

Les dépenses de l'UPDS ont diminué de façon notable (-133 k€, soit -45%) entre 2019 et 2020, principalement du fait de la pandémie qui a retardé, voire annulé, la majorité des actions initialement prévues. Tous les postes de dépenses ont diminué mais les principales baisses sont liées à :

- l'absence d'accompagnement par un cabinet conseil pour améliorer la promotion des métiers SSP et donc d'honoraires d'avocats pour la rédaction de projets d'amendements (- 74 k€) ;
- la diminution des salaires et charges (-27 k€), puisque Christel de La Hougue a été la seule salariée jusqu'à l'arrivée de Franck Leclerc en octobre 2020 ;
- la diminution des frais de locations de salles, de missions et réceptions (-17 k€), puisque les réunions UPDS ont toutes été organisées en visio à cause de la pandémie ;
- l'absence de frais de communication du fait du décalage du salon Pollutec et de la mise en page du magazine UPDS en interne (-6 k€) ;
- l'arrêt de la participation de l'UPDS au réseau NICOLE (-4 k€).

### 3. Bilan de l'UPDS 2020

La Trésorerie est placée, de manière prudente. Elle est très nettement supérieure à celle de 2019 du fait de l'excédent constaté à fin 2020.

Au passif, les capitaux propres (réserves statutaires – fonds associatif) s'élèvent à 318 468 € et les dettes diminuent d'environ 36 %.

### 4. Affectation du résultat

Nous proposons d'affecter le résultat excédentaire des comptes 2020 au fonds de réserves statutaires de l'UPDS.

### 5. Rapport du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes a effectué un audit des comptes de l'UPDS selon les normes professionnelles applicables en France. Le rapport correspondant est lu en AG par le Commissaire aux comptes.

### 6. Perspectives sur 2021

L'année 2020 n'a heureusement pas confirmé nos craintes en lien avec la pandémie de Covid-19, qui aurait pu inciter certains adhérents à faire l'économie d'une adhésion à l'UPDS. Néanmoins, l'impact de la pandémie sur les chiffres d'affaires des adhérents de l'UPDS en 2020 entrainera en 2021 une diminution du montant des cotisations de près de 4%. Toutefois, ces impacts financiers ne sont pas de nature à remettre en question la pérennité du Syndicat, notamment du fait des réserves statutaires pré-existantes. Il sera néanmoins essentiel de chercher à combler ce déficit par l'arrivée de nouveaux adhérents.

L'année 2021 devrait voir peu à peu un retour à la normale. Tout le monde s'est habitué à travailler à distance et les groupes de travail continuent à se réunir pour faire avancer les différents sujets. De nombreuses évolutions réglementaires sont encore à prévoir, en lien avec la loi ASAP et la loi AGECE. Le salon POLLUTEC devrait avoir lieu au 4<sup>e</sup> trimestre 2021 et l'UPDS organisera une web-conférence en juin 2021. Enfin, 2021 devrait voir la publication du guide sur les analyses et du guide sur les bonnes pratiques pour la rédaction des cahiers des charges, sujets dont l'UPDS est à l'initiative mais qui n'avancent pas suffisamment vite au regard de toutes les priorités en lien avec l'actualité réglementaire.

## ANNEXE

Tableau comparatif Bilan 2020/Bilan 2019

BILAN 2020 vs BILAN 2019		BILAN 2020	BILAN 2019
<b>Recettes</b>	Cotisations	272 547,50 €	249 903,91 €
	Produits de gestion courante	- €	0,41 €
	<b>Total</b>	<b>272 547,50 €</b>	<b>249 903,50 €</b>
<b>Dépenses</b>	Salaires et charges	111 588,87 €	138 303,64 €
	Accompagnement cabinet Conseil/M.Venturini	- €	66 960,00 €
	Cotisations à tiers (Fnade, AFITE, PEXE, NICOLE, AFNOR, LIFTI)	20 682,00 €	25 093,00 €
	Loyers yc ménage et assurances/ location de salles	11 959,35 €	17 220,57 €
	Frais de mission / receptions	1 582,69 €	13 965,08 €
	Etude ITGA suivi des expositions : EVALEXPO + base de données	8 385,00 €	9 273,00 €
	Frais avocats	- €	7 180,00 €
	Communication : MàJ docs comm, MenP mag, insc cptes JO...	180,00 €	6 484,20 €
	Comptable (bilan + gestion paye) + commissaire aux comptes	5 923,00 €	6 175,60 €
	Frais divers (fournitures, téléphone, affranch, gestion informatique, frais bancaires, abonnements, publication offre emploi)	3 883,04 €	5 578,72 €
	Divers et imprévus	466,00 €	1 512,06 €
	Participation à la formation professionnelle	482,44 €	529,24 €
	Frais d'inscription à colloques (Intersol, ...)	- €	44 €
	Charge diverses gestion courante	0,02 €	0,53 €
	<b>Total</b>	<b>165 132,41 €</b>	<b>298 319,64 €</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>107 415,09 €</b>	<b>- 48 416,14 €</b>
<b>Inérêts bancaires</b>		<b>- €</b>	<b>0,08 €</b>
<b>Produits financiers</b>		<b>625,43 €</b>	<b>1 146,82 €</b>
<b>Résultat courant</b>		<b>108 040,52 €</b>	<b>- 47 269,40 €</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (sur les intérêts du CSL)</b>		<b>46,00 €</b>	<b>126,00 €</b>
<b>Excédent ou Déficit</b>		<b>107 994,52 €</b>	<b>- 47 395,40 €</b>

## UPDS

183 avenue Georges Clemenceau  
92000 NANTERRE

-----  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
-----

Exercice clos le 31 décembre 2020

### A l'Assemblée générale de l'UPDS

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale du 10 octobre 2017, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'UPDS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'organisation syndicale à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

#### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail

↳

à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les principes comptables retenus par la société ne donnent pas lieu à plusieurs interprétations ou options possibles, y compris dans leurs modalités d'application, pour ce qui concerne les éléments significatifs du bilan et du compte de résultat.

Aucun élément significatif dans les comptes n'est constitué à partir d'estimations fondées sur des données subjectives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau de l'organisation syndicale et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'organisation syndicale relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'organisation syndicale à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'organisation syndicale ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

4

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre organisation syndicale.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'organisation syndicale à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Alfortville,  
Le 23 avril 2021

  
Le Commissaire aux Comptes  
Chantal NELLE

## Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>ACTIF</b>				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompt				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	6 315	6 315		
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 724		1 724	1 724
ACTIF IMMOBILISE	8 039	6 315	1 724	1 724
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances				14 114
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	352 961		352 961	249 015
Charges constatées d'avance	20		20	2 423
ACTIF CIRCULANT	352 981		352 981	265 552
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>361 020</b>	<b>6 315</b>	<b>354 705</b>	<b>267 276</b>

## Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	210 474	257 869
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	107 995	-47 395
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	318 468	210 474
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	42	22
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	42	22
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 039	29 811
Dettes fiscales et sociales	28 051	25 372
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	106	118
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		1 479
DETTES	36 237	56 802
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>354 705</b>	<b>267 276</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
<b>Ventes de marchandises</b>		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises et Transferts de charge		
Cotisations	272 547,50	249 903,91
Autres produits		-0,41
Produits d'exploitation	272 547,50	249 903,50
<b>Achats de marchandises</b>		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	32 379,08	134 393,23
Impôts et taxes	482,44	529,24
Salaires et Traitements	75 731,42	96 726,14
Charges sociales	35 857,45	41 577,50
Amortissements et provisions		
Autres charges	20 682,02	25 093,53
Charges d'exploitation	165 132,41	298 319,64
RESULTAT D'EXPLOITATION	107 415,09	-48 416,14
<b>Opérations faites en commun</b>		
Produits financiers	625,43	1 146,82
Charges financières		0,08
Résultat financier	625,43	1 146,74
RESULTAT COURANT	108 040,52	-47 269,40
<b>Produits exceptionnels</b>		
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	46,00	126,00
<b>Report des ressources non utilisées</b>		
<b>Engagements à réaliser</b>		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>107 994,52</b>	<b>-47 395,40</b>
<b>Contribution volontaires en nature</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total des produits		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Personnel bénévole		
Total des charges		

**Annexe**

**Règles et méthodes comptables**

Désignation de l'association : U.P.D.S.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 354 705 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 107 995 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 12/03/2021 par les dirigeants de l'association.

## Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'activité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

## Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

**Règles et méthodes comptables****Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Engagement de retraite**

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux de croissance des salaires : 1%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 1%
- Table de taux de mortalité : Table INSEE 2012-2014

**Conséquences de l'événement Covid-19**

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des associations. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

L'association constate que cette crise sanitaire n'a pas eu d'impact significatif sur son activité.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.



## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 315			6 315
- Autres immobilisations corporelles				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	6 315			6 315
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 724			1 724
<b>Immobilisations financières</b>	1 724			1 724
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>8 039</b>			<b>8 039</b>



## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 315			6 315
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 315</b>			<b>6 315</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 315</b>			<b>6 315</b>

6

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 744 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 724		1 724
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres			
Charges constatées d'avance	20	20	
<b>Total</b>	<b>1 744</b>	<b>20</b>	<b>1 724</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
INTERETS COURUS A RECEVOIR	625
<b>Total</b>	<b>625</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	257 869	-47 395			210 474
Report à Nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	-47 395	47 395	107 995		107 995
Situation nette	210 474		107 995		318 468
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>210 474</b>		<b>107 995</b>		<b>318 468</b>

u

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 36 237 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	42	42		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 039	8 039		
Dettes fiscales et sociales	28 051	28 051		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	106	106		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>36 237</b>	<b>36 237</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOUR FACTURES NON PARVENUES	4 742
INTERETS COURUS A PAYER	42
DETTES PROVIS CONGES PAYES	6 274
AUTRES CHARGES A PAYER	4 595
ORGANISMES SOCIAUX C.A.P.	2 298
CHARGES SOCIALES CONGES PAYES	3 668
ETAT CHARGES A PAYER	482
<b>Total</b>	<b>22 100</b>

## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
<b>CHARGES CONSTATEES D AVANCE</b>	20		
<b>Total</b>	<b>20</b>		

4

## Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Ressources de l'année

	31/12/2020
Cotisations de l'année	272 547
<b>TOTAL</b>	<b>272 548</b>

*u*

## Autres informations

## Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 19 382 Euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

u

## UPDS

183 avenue Georges Clemenceau  
92000 NANTERRE

-----

### RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

-----

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux membres de l'organe délibérant,

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je dois vous présenter mon rapport sur les conventions réglementées.


Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

#### **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Alfortville  
Le 23 avril 2021



Le Commissaire aux Comptes  
Chantal NELLE